

Formation continue informatique

Atelier - Devenir un(e) Youtubeur(se) Gaming

Objectifs

- Etre capable de créer et monter une vidéo gaming et diffusion en directe
- Connaître les logiciels à disposition
- Savoir partager sa vidéo sur YouTube et connaître les règles de ce canal

Programme

- Elaboration et publication d'une vidéo.
- Mise en pratique à chaque leçon des notions théoriques sur une vidéo qui sera le fil rouge de la formation.

Partie 1

- Présentation du groupe
- Matériel à disposition
- Adresse Gmail
- Rendre son contenu intéressant
- Storyboard, écritures de scénarios

Partie 2

- Trucs et astuces pour la prise vidéo
- Partitionner son écran
- Filmer son écran
- Exportation des vidéos
 - Savoir regarder avec un œil critique
 - Prétraitement
 - Choix

Formation continue informatique

Partie 3

- Logiciel sur ordinateur
 - Prise en main du logiciel
 - Importer les vidéos dans le logiciel
 - Techniques de coupure, rognage, transitions

Partie 4

- Faire une bonne prise de son (jeux et commentaire)
- Montage son
 - Choix de la musique
 - Propriété intellectuelle
 - Montage son
 - Trouver du son / bruitage open source
- Créer un générique / Ajouter des images ou du texte à la vidéo
- Lien vers autres vidéos à la fin de la lecture

Partie 5

- Montage
- Présentation de groupe et critique constructive
- Arranger sa vidéo pour YouTube
 - Trouver un bon titre
 - Descriptif de la vidéo
 - Mot clé et référencement de la vidéo
- Les autres moyens de diffusion (Twitch)

Formation continue informatique

Partie 6

- YouTube
 - Règles d'utilisation
 - Gestion de la privacy et de son image
 - Problématique du dégât d'image
 - Droit et consentement si images de tiers
 - Devenir un youtubeur gaming, conseils et astuces
 - Quelques youtubeur connus, présentations personnelles
 - « Recettes pour la gloire »
 - Quel jeu puis-je diffuser ?
 - L'Article 13

Partie 7

- Logiciel OBS et GameCapture :
 - Partitionner son écran
 - Diffuser sur YouTube.
- Astuces et règle de la communauté gaming
- « Se faire une place » dans la communauté gaming

Ce programme est indicatif et dépendra de la vitesse des participants.

Durée

9 mercredis de 16 h 00 à 18 h 00

Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Sierre.

Bulletin d'inscription

Nom du cours : Atelier - Devenir un(e) Youtubeur(se) Gaming

Prix en vigueur du cours : CHF 310.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et domicile :

Date de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

E-mail :

Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)

Adresse / Entreprise :

NPA et ville :

.....

Date :

Signature :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales

A remplir et envoyer à l'adresse suivante :

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : info@formationcontinue.ch

Techno-Pôle 3 Internet : www.formationcontinue.ch

3960 Sierre

OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? :
- Connaissances, amis

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.